

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2017

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

Absent : M. Thimoté Deprele (*donne pouvoir à Jean-Pierre Botteron*)

Secrétaire de séance : Annie Coperet

Monsieur le Maire souhaite renouveler ses vœux pour l'année 2017 aux conseillers municipaux.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 22 novembre 2016.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- que depuis le 5 décembre 2016, a débuté l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde avec l'équipe d'encadrement des pompiers, Georges Montel et lui-même.
- d'un courrier de l'association « les Retrouvailles » demandant une subvention de 500 € pour l'animation organisée lors du passage du Paris-Nice le 8 mars 2017. Cette demande sera étudiée en commission finances.
- rappelle que le pot de départ à la retraite de Marc Chagny aura lieu le vendredi 20 janvier à 18h00 à la salle des fêtes.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Françoise Coquillion adjointe à l'urbanisme, présente plusieurs DIA :

- Pour la parcelle 079 AM 95, « Chemin de la Place». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour la parcelle 079 AM 94, « Chemin de la Place ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Personnel : création d'un poste d'Atsem à temps complet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grades et les promotions internes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (Atsem) de 1^{ère} classe à partir du 1^{er} février 2017, pour palier au remplacement de l'agent actuellement en poste partant en retraite pour invalidité prochainement. Il précise que cet emploi ne pourra être pourvu que par un agent détenant le concours d'Atsem.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « pour » et 1 abstention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles,

Vu le tableau des emplois,

Décide de créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe à temps complet à partir du 1^{er} février 2017. Décide de modifier le tableau des emplois. Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017.

Finances

Renouvellement de la location du terrain lieu-dit « les Perras »

Jany Cancela, adjoint aux finances, fait part du besoin de renouveler la convention d'occupation d'un terrain au lieu-dit « les Perras » passée avec Monsieur Jean-Pierre Guillin pour l'entrepôt de matériaux de son entreprise et propose au conseil municipal de maintenir cette location dans les termes de la convention actuelle soit 500 € par an, pour une durée de 3 ans. Monsieur Guillin devra respecter l'implantation des lieux validée en séance du conseil municipal du 12 juin 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la convention d'occupation du terrain au lieu-dit « les Perras » avec Monsieur Jean-Pierre Guillin pour une durée de 3 ans, pour un montant de location annuel de 500€.

Amende de police 2016 : engagement des travaux et acceptation de la subvention

Jany Cancela, adjoint aux finances, rappelle les travaux de sécurité, notamment l'aménagement d'un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilités réduites, en bordure de la RD 602 de la Croix Blanche aux Forchets, acceptés lors du conseil municipal du 26 mai 2016 pour un montant de 49 696,55 € HT dans le cadre du produit des amendes de police et la subvention sollicitée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager les travaux, accepte la subvention attribuée d'un montant de 7 875 €. Travaux qui pourront être effectués sur une durée de 2 ans.

Réhabilitation des logements de l'ancienne mairie de Durette : demande de dotation d'équipement des territoires ruraux, exercice 2017

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que le projet de réhabilitation de 2 logements de l'ancienne mairie de Durette peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en 2017. Le montant estimé de ces travaux de réhabilitation s'élèverait à 171 200 € HT.

Le financement prévisionnel est le suivant :

DETR souhaitée (30%)	51 360 €
Subvention de la Région souhaitée	35 000 €
Subvention Conseil Départemental souhaitée	15 000 €
Subvention de la CCSB dans le cadre du concours à la rénovation performante des bâtiments	15 000 €
Emprunt ou autofinancement	54 840 €
	<hr/>
	171 200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'ensemble de l'opération pour un montant de dépenses estimé à 171 200 € HT, approuve les modalités de financement présentées, sollicite auprès de Monsieur le Sous-Préfet une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2017 pour ce projet, autorise Monsieur le Maire signer tous documents utiles à l'instruction du dossier.

Demande de subvention auprès de la Région pour les travaux d'investissement 2017

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que la commune peut faire une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour certains travaux d'investissement 2017. Il propose les travaux suivants : la réhabilitation de 2 logements dans l'ancienne mairie de Durette et l'achat de plaques de rue et de numéros suite à la dénomination des voies communales. Il propose au conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant de 45 000 € répartie comme suit : 35 000 € pour la réhabilitation des 2 logements dans l'ancienne école de Durette et 10 000 € pour l'achat de plaques de rues et de numéros pour la dénomination des voies communales. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à transmettre les pièces nécessaires à l'instruction du dossier. Précise que les crédits permettant la réalisation des travaux seront inscrits au budget primitif 2017. Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à l'instruction de ce dossier.

Demande de subvention à la CCSB pour le fonds de concours à la rénovation performante des bâtiments

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que, dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la Communauté de Communes Saône-Beaujolais dispose d'un fonds de concours destiné à l'ensemble des communes qui s'engagent dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Ainsi, les communes s'engageant dans la réalisation des travaux d'économie d'énergie sur leurs bâtiments pourront se voir financer une partie de ceux-ci.

La CCSB participera donc à hauteur de 50% du montant des travaux, dans la limite d'un plafond de 15 000 € HT.

Les travaux réalisés devront permettre d'obtenir des économies d'énergie importantes, c'est pourquoi les actions de rénovation énergétique devront faire partie de la liste de travaux éligibles et devront être validées par le comité technique de la CCSB (élus + agents du service développement durable).

Les aides financières ne seront versées que sur factures et après approbation par le Conseil Communautaire.

Afin de permettre le paiement du fonds de concours par la CCSB, la commune s'engage à :

Fournir la délibération,

Fournir les devis pour validation des travaux,

Fournir les factures acquittées pour vérification des travaux réalisés avant validation des paiements par le Conseil Communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à transmettre les pièces nécessaires à l'instruction des dossiers, précise que les crédits permettant la réalisation des travaux seront inscrits au budget primitif 2017, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'instruction des dossiers.

Communauté de Communes Saône-Beaujolais

Création d'un service commun pour les missions d'assistant de prévention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, chaque employeur doit se doter d'un Document Unique (DU) qui recense les situations à risques pour ses employés et identifie les mesures prises pour les limiter. De plus, les employeurs doivent disposer des services d'un Assistant de Prévention (AP) chargé de conseiller et d'assister l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail. Enfin, un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) doit contrôler les conditions d'application des règles du Code du travail.

La CCSB et ses communes membres se sont dotées d'un schéma de mutualisation adopté en conseil communautaire le 17 décembre 2015, dans lequel les questions de prévention font parties des sujets de mise en commun, suite à la demande des communes.

La commune ne répond pas correctement à ce jour à ces obligations. Aussi, il est proposé dans le cadre de la convention générale de mutualisation des services entre les communes et la CCSB, de constituer un service commun, dans lequel interviendrait à temps plein un assistant de prévention pour le compte des communes qui le souhaiteraient et de la CCSB.

Cet agent se voit confier les missions suivantes :

- Elaboration ou reprise et suivi du Document Unique,
- Missions d'Assistant de Prévention au long de l'année.

Pour les missions d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection, il serait conseillé aux communes de le confier au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Rhône.

Le coût de ce service serait à répartir entre les différents utilisateurs, soit les communes s'étant déclarées intéressées et la CCSB. Le coût prévisionnel pour 2017 est de 1 850,13 €.

Les critères de répartition proposés sont, à part égale :

- Le nombre d'agents employés dans l'année (tout statut et tout temps de travail confondu),
- Le nombre d'unités de travail identifiées dans le Document Unique (une unité de travail étant définie par un ou des lieux pour le(s)quel(s) peuvent être caractérisés des risques homogènes et différents d'autres unités de travail).

La répartition tient compte de l'élaboration ou la reprise du Document Unique pour tous, la 1^{ère} année, ainsi que les missions d'assistant de prévention. Les années suivantes, les communes ayant bénéficié de l'élaboration ou de la reprise du DU n'auront à prendre en charge que les missions d'assistance.

Une convention définira les modalités pratiques de mise en œuvre de ce service.

Enfin, notons que le Fonds National de prévention de la CNRACL peut subventionner les communes qui entrent dans le dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention, approuve le projet de service commun d'assistant de prévention. Approuve le projet de convention à passer avec la CCSB qui porte ce service. Approuve les modalités de répartition du coût du service telles que décrites ci-dessus. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à la mettre en œuvre.

Délégation à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais du portage du dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'achat de matériel d'entretien alternatif des espaces verts

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais dans le cadre de sa politique globale de développement durable souhaite accompagner ses communes membres vers l'obligation « Zéro phyto » effective au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi afin de simplifier les démarches administratives liées à l'élaboration des dossiers de subventions et à l'achat du matériel, la CCSB propose de porter un dossier de subvention commun auprès de l'Agence de l'Eau pour les communes ayant mis en place un plan de désherbage. Le montage d'un dossier commun et l'achat groupé de matériel permettra dans une logique de mutualisation de faciliter l'acquisition pour les communes et de baisser les coûts à l'achat.

La CCSB s'engage à choisir le matériel en partenariat avec les communes en fonction des préconisations mentionnées dans leurs plans de désherbage, à réaliser les démarches administratives auprès de l'Agence de l'Eau et à avancer les frais d'investissement pour l'acquisition du matériel. La CCSB en tant que maître d'ouvrage se verra attribuer directement la subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, délègue à la CCSB le portage du dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'aide financière « zéro pesticide en zone non agricole », délègue à la CCSB l'achat du matériel d'entretien alternatif des espaces verts, s'engage à transmettre à la CCSB son plan de désherbage.

Constitution de la commission des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la CCID est composée de 6 titulaires et 6 suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Le conseil municipal, vu l'article 1650 du Code Général des impôts, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 2 abstentions, propose à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques une liste représentative composée de 20 noms de contribuables, comme suit :

Titulaires : Jean-Paul Robin, Denis Matray, Guy Trichard, François Rivier, Paul Desplace, Patrick Favre, Marie-Andrée Labruyère, Annie Coperet, Pierre Coillard.

Personne extérieure titulaire : Pascal Nigay

Suppléants : Anne-Marie Fuet, Jean-François Matray, Thomas Laforest, Jean-Gilles Durand, Monique Désigaud, Jean-Pierre Botteron, Catherine Lefert, Martine Sivignon, Hubert Sambardier.

Personne extérieure suppléante : Michel Gerin

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel informe le conseil :

- que la commission a travaillé sur les dossiers pour le budget 2017.
- que la marche de l'escalier du multiservices a été réparée, mais qu'un jour ou l'autre l'escalier tout entier sera à reprendre.
- que Patrick Favre et lui-même vont se concerter pour refaire le réseau d'eaux pluviales au cimetière du bourg, les matériaux étant achetés. En ce qui concerne la réfection de l'allée centrale du cimetière du bourg, les travaux seront programmés plus tard.

Commission communication

Annie Coperet informe le conseil :

- que le travail sur la dénomination des voies communales est en phase de finalisation après les 2 réunions de concertation de décembre pour recueillir les remarques des habitants. Elle recevra M. Trouillet de la Poste le mercredi 18 janvier afin de faire un point. Le vote des 90 noms de voies aura sûrement lieu au conseil municipal de février.
- que la commission travaille sur l'élaboration du bulletin municipal 2017. Parution et distribution fin février.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil qu'un dossier pour le label Géopark est toujours en cours. Sur la commune se trouve le géosite de la Tour Bourdon.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil que la réunion pour le calendrier des fêtes a eu lieu le 5 décembre 2016. Presque toutes les associations étaient représentées. A ce jour, nous comptons 27 associations sur la commune avec la nouvelle association des anciens pompiers. Beaucoup de manifestations de prévues sur cette année.

Salle des fêtes

Les amis du caveau ont demandé à ce qu'un variateur de lumière pour la scène soit installé pour leurs soirées cave et concert.

L'achat d'un aspirateur à eau est effectif, il faudrait prévoir d'acheter un grand balai brosse et une raclette.

Il faudrait également mettre 4 roues directrices au lieu de 2 sur les charriots des tables qui sont trop lourds et peu maniables.

Espace loisirs

Beaujolois Basket souhaiterait – dans le bureau servant de vestiaire pour les arbitres – que la douche soit détartrée et l'installation de rideaux aux fenêtres.

Il a été signalé que des jeunes continuent de rentrer dans l'espace loisirs sans autorisation. Jean Pierre Botteron a demandé à tous les responsables d'association de vérifier systématiquement la bonne fermeture des portes à la fin de chaque entraînement ou match.

Commission cyberspace

Annick Desplace fait un point sur l'année 2016 pour le cyberspace :

Achat de 98 ouvrages répartis comme suit : 28 romans adultes, 18 BD mangas, 46 albums ou romans pour enfants, 5 romans pour adolescents et 1 documentaire adulte.

Sur l'année 2016, la commission a archivé et trié les livres, elle a également apporté son aide pour couvrir les nouveaux ouvrages. 2721 livres ont été empruntés, 23 nouveaux abonnements et 61 réabonnements soit 84 familles.

Une demande a été faite auprès de la Maison des Terroirs pour récupérer des étagères devenues inutiles. A ce jour, cette demande est sans réponse.

2 sessions informatiques ont été ouvertes, les mardis et jeudis matin depuis début janvier 2017 avec 7 personnes d'inscrites pour chacune d'entre elles.

Commission festivités

Annick Desplace informe le conseil que le 14 décembre a eu lieu la distribution du panier des aînés, avec un peu moins de personnes que l'année dernière, mais le mauvais temps a dû y être pour quelque chose. La distribution pour les personnes hospitalisées a été faite par Jean-Pierre Botteron et Pierre Coillard à Belleville et Michèle Robin et Annick Desplace à Beaujeu. Un moment très sympathique et convivial.

Le vendredi 20 janvier aura lieu le pot de départ de Marc Chagny, rendez-vous pour les personnes qui le peuvent à 16h45 à la salle des fêtes pour l'installation.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 14 mai 2017.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil que 112 enfants sont inscrits aux Nap sur 127 élèves à l'école : ce nombre n'a jamais été aussi élevé.

Suite à l'aménagement du SAS de la cantine, elle demande si les portes de séparation doivent rester. Il lui est répondu qu'elles ne seront pas enlevées pour éviter la déperdition de chaleur.

Le réfrigérateur qui se trouve actuellement dans la salle des fêtes est très pratique pour les locations, mais du coup pour les personnes qui souhaiteraient louer la cantine avec la salle des fêtes, il n'y a plus rien pour mettre la nourriture au frais. Il faudra peut-être l'équiper de roulettes pour pouvoir le déplacer facilement.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil qu'il est en train de travailler avec Jean-Claude Benas de la CCSB sur les travaux de voirie 2017. La commission se réunira fin janvier.

En ce qui concerne la balayeuse, elle arrivera prochainement.

Commission urbanisme

Françoise Coquillion informe le conseil qu'elle a assisté le matin même avec Jany Cancela à une réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers à la Préfecture du Rhône pour le PLU. Le rapport de cette commission sera envoyé au commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

La commission se réunira le jeudi 19 janvier avec le bureau d'étude Safège pour le zonage d'assainissement dans le cadre du PLU.

A ce jour, elle est toujours en attente de la nomination du commissaire enquêteur.

Commission commerces

Jany Cancela informe le conseil que 2 commerçants ont déposé des dossiers pour l'accessibilité des personnes à mobilités réduites. Un dossier a été accepté et l'autre est une demande de dérogation.

L'institut de beauté Sérénée a fermé pour cause de retraite.

Commission intercommunale

Catherine Cinquin informe le conseil qu'une réunion d'information aura lieu le 17 janvier à Belleville sur la filière des panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire informe le conseil que le nouveau bureau de la CCSB a été voté en conseil communautaire du 22 décembre 2016. Bernard Fialaire a été réélu Président.

Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil que le Député Maire Bernard Perrut a accordé 2 subventions pour les associations du Sou des Ecoles et du Cru Régné.

Un conseiller :

Demande si la réception du transformateur remplacé devant l'espace loisirs a été faite. En effet, les enrobés du trottoir n'ont pas été repris correctement et il serait bon de le signaler. Le syder sera contacté à ce sujet.

Informe que suite aux travaux de remplacement des tuyauteries en plomb sur les compteurs d'eau, l'enrobé sera refait au printemps.

Informe que suite à des travaux de raccordement au Colombier, la tranchée n'a pas été correctement bouchée, les finitions n'ont pas été faites. Après vérification auprès du secrétariat, un courrier sera envoyé au propriétaire.

Un conseiller souhaiterait savoir si la commune a des nouvelles pour la vente de la parcelle de terrain AL 171. A ce jour, pas de réponse du notaire en charge de la succession.

Une conseillère demande si la mairie est au courant que le panneau du lieu-dit « Durette » a été déplacé.

Un conseiller demande si le propriétaire de l'âne que la commune a récupéré en décembre a été trouvé. A ce jour pas de nouvelle du propriétaire, mais l'âne aurait peut-être trouvé une famille d'accueil dans l'Ain.

Une conseillère souhaite informer le conseil du mécontentement de certains adhérents du Club Lou Gras Motte suite à l'augmentation de tarif de la session informatique du vendredi matin. Monsieur le Maire a rencontré plusieurs personnes à ce sujet et a résolu le problème.

Une conseillère :

Informe qu'au lieu-dit la Chapelière, sur l'emplacement où les employés communaux déposent la terre, la plaque de protection d'un regard d'ensablement a été enlevée. Il lui est répondu qu'une grille va être mise en place prochainement.

Informe le conseil qu'un courrier signé par des résidents du lotissement Les Chênes, demandant l'installation d'un panneau voie sans issue et l'élagage des arbres avait été envoyé en mairie en 2015. Ces habitants aimeraient savoir si leur demande sera prise en compte

Un conseiller tient à souligner que Ghislaine et Patrick Péchard ont obtenu pour leur Régnié le trophée du Meilleur Gamay du Monde 2017.

Un conseiller présent à l'assemblée générale des anciens combattants a de nouveau été remercié pour la réfection du carré des « Poilus ».

La séance est levée à 21h36